



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 06 novembre 2020

VIGILANCE RENFORCÉE VIS-À-VIS DES VIOLENCES INTRAFAMILIALES EN CETTE PÉRIODE DE CONFINEMENT ET CONTINUITÉ DE LA PRISE EN CHARGE DES VICTIMES

PJ : Document d'information sur la continuité de prise en charge des victimes de violences intrafamiliales en Seine-Maritime

La crise sanitaire liée au virus Covid-19 a conduit le gouvernement à décréter un nouveau confinement afin d'en limiter la propagation. Le confinement à domicile peut constituer un terreau propice à l'exacerbation des violences conjugales et intrafamiliales.

Afin de protéger et soutenir au mieux les victimes, le Gouvernement a mis en place des dispositifs qui mobilisent les forces de sécurité intérieure. Ces dernières ont été particulièrement sollicitées durant le premier confinement et sont spécifiquement formées pour intervenir en urgence auprès des victimes.

En cas d'urgence et de danger immédiat, le recours au 17 doit être privilégié pour une intervention rapide de la police ou de la gendarmerie.

Il est également possible de **signaler les violences sur le portail dédié**, accessible 7j/7 et 24h/24 en allant sur le site du Gouvernement : <https://arretonslesviolences.gouv.fr/>. Cette plate-forme de signalement des violences sexistes et sexuelles permet de dialoguer, en direct et de manière anonyme, avec des policiers et des gendarmes spécialement formés et de pouvoir bénéficier d'assistance et de conseils.

Par ailleurs, le Gouvernement a mis en place des dispositifs adaptés pour la période du confinement :

- **Le 114** : numéro d'urgence initialement destiné aux personnes sourdes et malentendantes, le 114 a été étendu pour la période de confinement aux victimes de

**Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex

violences conjugales et intrafamiliales. Il est désormais possible de signaler des violences en envoyant un SMS au 114.

- **Le dispositif « Alerte-pharmacies »** mis en place dès le 27 mars 2020 avec le Conseil national de l'Ordre des pharmaciens est reconduit. Il permet aux victimes de violences intrafamiliales de donner l'alerte dans les 22 000 officines de métropole et d'outre-mer. Les forces de l'ordre peuvent ainsi être saisies, si besoin par l'intermédiaire des pharmaciens, et la victime peut être orientée vers les associations locales spécialisées.

Enfin, les lieux spécialisés et les services publics restent ouverts durant le confinement et peuvent accueillir et accompagner les victimes. Les modalités d'accueil sont précisées dans le document ci-joint et sur le site de la préfecture de Seine-Maritime : <https://arretonslesviolences.gouv.fr/https://www.seine-maritime.gouv.fr/Actualites/Covid-19-Lutte-contre-les-violences-conjugales-et-intrafamiliales>

Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex